



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 65164

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la proposition faite page 58 du « rapport relatif aux conseils départementaux de l'ordre des médecins », remis par l'inspection générale des affaires sociales. Ce rapport préconise de soumettre la création d'un cabinet secondaire à une simple déclaration concernant l'exercice d'une activité libérale secondaire régulière en dehors du cabinet principal, et non plus à une autorisation comme c'est le cas aujourd'hui. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65164

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 août 2001, page 4631